



vous apporte
tous les mois le
compte rendu de
la réunion avec
la Direction,
ainsi que les
positions de
l'UNSA sur les
différents
thèmes.

Ce mois-ci :

Le plan de
formation
2013/2015

Expérimentation
« conseillers à
dominante
entreprise »

Déploiement de
mail.net

Questions
diverses

UNSA CE

Orientations formation : une abstention de l'UNSA !

Comme nous vous le disions lors du dernier compte rendu du mois de novembre, l'UNSA s'est abstenu lors du vote sur les orientations formation 2013/2015. En effet même si l'UNSA reconnaît l'évolution positive des orientations, nous ne nous y retrouvons pas.

En effet, même si Pole Emploi s'est engagé politiquement dans le chantier de l'orientation et de la formation professionnelle, Les moyens ne sont pas là.

C'est pourquoi nous demandons que :

- les formations FPC soient, à court terme, un cycle de formation obligatoire pour tous les agents : **que le PPF 2015 soit ambitieux et ouvre des plages plus nombreuses que les seuls retours demandés lors des EPA.**

- à minima un conseiller par agence soit formé aux ateliers Orientation.
- le CEP soit rapidement un outil maîtrisé par tous les agents et pas seulement par les collègues psychologues ou les conseillers en modalité accompagnement renforcé.

- OTLV ne disparaisse pas comme un outil jamais retravaillé par les conseillers.

Les retours de formation sont positifs. Mais la mise en œuvre est inexistante.

Rares sont les agences qui ont pu faire des échanges de pratiques et après un an de formation, le soufflet est déjà retombé.

De plus, si l'établissement n'y accorde pas de temps et de moyens, le diagnostic redeviendra une difficulté pour les agents et décrédibilisera PE sur sa mission d'orientation... Il est donc nécessaire que ce soit la Direction régionale qui porte l'intérêt des échanges de pratiques.

Poursuite de l'information concernant la mise en place de l'activité « conseiller à dominante entreprise »

Le conseiller entreprise n'aura pas de portefeuille de demandeurs d'emploi et ne traitera pas de dossier d'indemnisation, en dehors des rejet/reprise prévus dans le cadre de l'EID.

La constitution de l'équipe à dominante entreprise se fera sur la base du volontariat avec validation des ELD.

Le déploiement se fera progressivement entre mars et juin 2015.

La mobilisation de conseillers entreprise va entraîner une réduction du nombre de portefeuilles de demandeurs d'emploi et donc une augmentation de la taille des portefeuilles existants.

Des modules de formation pourront être dispensés aux conseillers retenus après analyse des besoins de chacun des candidats.

Pour permettre un roulement au sein des agences sur cette activité, le directeur régional souhaite que les conseillers à dominante entreprise ne restent que 2 ans sur cette activité.



Permanence téléphonique UNSA :

Vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées...

Vos élus et délégués syndicaux UNSA sont à votre écoute :

Le mardi et vendredi, de 9h à 17h, au 05 62 16 78 11 ou en tapant sur vos claviers téléphoniques UNSA Midi- Pyrénées

Coordonnées UNSA Pôle Emploi Midi-Pyrénées 38 bis rue Louis Plana 31 500 Toulouse

En synthèse, les activités exercées seront :

Pour les conseillers à dominante entreprise	Pour les conseillers à dominante demandeurs d'emploi
<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil des employeurs sur tous les réseaux (physique, tél., web) ● Conseils aux employeurs ● Proposition aides et mesures ● Recueil et traitement de l'offre ● Suivi de l'offre ● Réalisation des MER à partir des offres ● Prospection (visite en entreprise – forum – promotion de profils et recueil d'offres utiles) ● Co animation avec les conseillers « demande » d'infos collectives sur des postes à pourvoir, métiers, secteur d'activité ● Animer des réunions d'information auprès des employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi d'un portefeuille de demandeurs d'emploi dans le cadre des modalités de suivi et d'accompagnement (suivi, guidé ou renforcé) ● Traitement de dossiers d'indemnisation ● Réaliser les mises en relation à partir du profil des demandeurs d'emploi ● Promotion personnalisée de profil ciblée pour accroître les opportunités de placement des demandeurs d'emploi de son portefeuille ● Animation ateliers et informations collectives auprès des demandeurs d'emploi (notamment sur les services à distance)
<p style="text-align: center;">Communes aux deux groupes de conseillers</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Accueil téléphonique et physique des demandeurs d'emploi ● Inscription et indemnisation (rejet/reprise) dans le cadre de l'EID ● Diagnostic professionnel du DE, élaboration d'actions et orientation vers une modalité de suivi et d'accompagnement ● Organisation de rencontres emploi entre demandeurs d'emploi et employeurs (job dating, forum,..) ● Animation de réunion d'information les métiers et secteurs d'activités pour les demandeurs d'emploi 	

Pour rappel : L'ensemble des directeurs de site vous a déjà présenté les projets en cours (IEJ, Télétravail, ACO GLObal) et sur l'activité « conseillers à dominante entreprises ». Cette information vous permet sereinement d'envisager vos positionnements. Sur le conseiller « Entreprise » nous vous rappelons que ce projet doit recevoir un avis lors d'un Comité d'établissement. Parallèlement, un processus d'information consultation est également en cours en CHSCT.

De ce fait, le positionnement et les modalités de candidature des collègues intéressés par cette nouvelle activité ne pourront débuter qu'après l'avis du CE, c'est-à-dire au mieux le 22 janvier 2015.

N'en déplaise à certaines OS que l'on nommera dorénavant « **Super Délator** » on peut également considérer que cette activité intéresse nos collègues qui souhaitent et peuvent échanger dès à présent avec leur ELD sur un éventuel positionnement.



**Permanence
téléphonique
UNSA :**

Vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées...

**Vos élus et
délégués syndicaux
UNSA sont à votre
écoute :**

**Le mardi et
vendredi,
de 9h à 17h,
au 05 62 16 78 11
ou en tapant sur
vos claviers
téléphoniques
UNSA
Midi- Pyrénées**

**Coordonnées
UNSA Pôle Emploi
Midi-Pyrénées
38 bis rue Louis
Plana
31 500 Toulouse**

Lors du CE, nous avons interpellé la Direction Régionale sur les points suivants :

- *Quel sera l'impact de travail supplémentaire pour le REP qui prendra en charge cette équipe ? La Direction Régionale l'a-t-elle évalué ?*
- *Pourrait-on avoir un prévisionnel de l'augmentation de la taille des portefeuilles par modalités ? En effet la Direction Régionale nous a fourni une moyenne régionale du nombre de portefeuille par modalité d'accompagnement mais pour connaître les impacts sur l'organisation par agences nous avons besoin d'avoir la taille des portefeuilles, sur les mêmes modalités, dans chaque agence.*
- *Même si cela est aux « mains des agences et de l'ELD » pourrait-on avoir un % de Relations Entreprises qui devront être obligatoirement réalisées sur le mois ?*
- *Si un agent souhaite à tout moment changer d'activité, pourra-t-il en avoir la possibilité ?*
- *Un conseiller « Demandeur d'Emploi » perd obligatoirement la compétence entreprise alors que un conseiller « entreprise » gardera une partie de la compétence « Demandeur d'Emploi » (Accueil, EID, ARC....) Perte également pour les conseillers GDD qui ne pourront plus faire de BODOS ni de traitement de DALIS : Quid de ces collègues qui souhaiteraient muter en région ou inter région : sur quel type de poste pourrait-il se positionner ? (GDD si formation de base ? Conseiller DE si intermédiation....)*
- *Comment les équipes MRS pourront elles être associées aux équipes à dominante entreprise?*

Question concernant le nombre de candidature sur cette activité :

- *Si trop de candidatures quel(s) seront les directives de la Direction Régionale, concernant le profil à retenir ? Est-ce que les modalités d'accompagnement seront un critère de présélection des agents ? Est-ce que la modalité d'accompagnement SUIVI, peut être un frein à la sélection ?*
- *A contrario, si pas assez de candidatures, voir aucune.... y aura-t-il comme cela a été dit en réunion de service, une « désignation d'office » d'un agent ? Et sur quel (s) critère celui-ci sera fait ?*

Concernant le besoin en formation :

- *en fonction du profil retenu, y aura-t-il des formations dites obligatoires ? (Marché du travail, MRS, Analyse de poste...)*
- *De même, ces formations supprimeront-elles automatiquement les demandes de formations prises en compte lors de l'EPA ?*
- *Concernant la formation « négociation » peut-on en savoir davantage ?*

Point sur les EPA :

Formation :

- 3967 expressions de besoin dont 2300 prises en compte

Aujourd'hui :

- 68 EPA sont en statut « en cours », c'est-à-dire EPA non réalisés
- 107 EPA sont en statut « envoi agents », c'est-à-dire non validés par l'agent
- 113 EPA sont en statut « pris en compte », c'est-à-dire non envoyés à la Direction Régionale, donc non traités par le N+1.

L'UNSA trouve regrettable de ne pas considérer l'agent qui a réfléchi, travaillé sur son EPA. Quelle perte d'énergie et de motivation pour l'agent!



**Permanence
téléphonique
UNSA :**

Vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées...

**Vos élus et
délégués syndicaux
UNSA sont à votre
écoute :**

**Le mardi et
vendredi,
de 9h à 17h,
au 05 62 16 78 11
ou en tapant sur
vos claviers
téléphoniques
UNSA
Midi- Pyrénées**

**Coordonnées
UNSA Pôle Emploi
Midi-Pyrénées
38 bis rue Louis
Plana
31 500 Toulouse**

Point étape du déploiement de mail.net

Objectifs de la solution mail.net :

Proposer une solution technique, TSCE (Traitement et Suivi des Courriers Electroniques), qui sécurise et trace les échanges entre le conseiller référent et les demandeurs d'emploi de son portefeuille, via la mobilisation d'une adresse « publique » pole-emploi.net

Les avantages identifiés :

- limiter le risque de courriels non remis (boite du conseiller saturée)
- assurer leur traitement même en l'absence du conseiller référent
- assurer une traçabilité des échanges en cas de besoin
- stocker dans TSCE l'ensemble des courriels émis et reçus

Les grandes fonctionnalités de la solution mail.net

Pour le conseiller :

- Visualisation de l'historique de tous les échanges courriel dans l'outil TSCE
- A compter du 23/01/2015, les échanges par mail seront possibles même si le DE n'a pas consenti à ces échanges

Pour l'ELD :

- Possibilité de réaffecter des messages en cas d'absence du conseiller référent et accéder à l'historique des messages échangés
- Consultation de l'avancement du traitement des mails, gestion des absences, etc.
- Compte-rendu quotidien des points d'attention (messages non traités, problèmes d'affectation, boîtes pleines)

Points d'attention :

- Le mail est un document opposable. Le conseiller doit donc apporter un soin particulier à sa rédaction (fond et forme) et ne peut l'utiliser pour convoquer un demandeur d'emploi
- Le mail sert à faire le point sur les actions entreprises par le DE pour sa recherche d'emploi, ses besoins en formation, en prestation, aides et mesures ou envoyer une information ciblée
- Les conseillers enrichiront le dossier du DE des informations échangées avec lui par mail, s'ils les considèrent essentielles.

En Midi Pyrénées seule une partie des conseillers utilisent leur messagerie mail.net. L'extension du 100%Web , la supervision des échanges mail par l'ELD, le stockage et non traitement des mails arrivés dans les boites des conseillers absents font qu'aujourd'hui un focus sur l'utilisation de mail.net va être fait dans chaque agence par l'équipe managériale.

La connexion est accessible à partir du Bureau Métier « Autres », puis « Outil de gestion Mail.net (TSCE) ou directement à partir de l'adresse <http://pole-emploi.tsce.net>.



Permanence téléphonique

UNSA :

Vous avez une question ou un problème, vous souhaitez des renseignements ou partager vos idées...

Vos élus et délégués syndicaux UNSA sont à votre écoute :

**Le mardi et vendredi,
de 9h à 17h,
au 05 62 16 78 11
ou en tapant sur vos claviers téléphoniques
UNSA
Midi- Pyrénées**

**Coordonnées
UNSA Pôle Emploi
Midi-Pyrénées
38 bis rue Louis
Plana
31 500 Toulouse**

INFOS CHSCT :

Vous trouverez un info flash du CHSCT qui s'est tenu cette semaine. A noter l'arrivée de Sandrine BASTIEN en tant que Représentante Syndicale auprès de cette instance. Jean-Christophe GAILLARD, conserve son poste d'élu et de Secrétaire-Adjoint...

OATT

Les Organisations Syndicales n'étant pas en accord sur le projet proposé par la Direction Régionale, le Président du CHSCT rappelle les prérogatives du Directeur Régional en matière de modification des bornes d'accueil et nous informe que ce dernier se donne le temps de la réflexion. Le sujet sera abordé de nouveau au 1er semestre 2015.

Conseillers « dominante entreprise »

Le Président rappelle le cadrage national et les résultats de l'expérimentation. Au sujet du déploiement de cette activité en Midi-Pyrénées, l'UNSA confirme son attachement à l'expertise et à la relation entreprise mais tient néanmoins à rappeler certaines de ses interrogations :

- *A-t-on une aujourd'hui une vision suffisamment exacte de l'incidence du déploiement de cette activité en terme de charge des portefeuilles DE (2 à 7 conseillers dominante entreprise par agence soit 2 à 7 portefeuilles à redistribuer) ?*
- *En cas de souhait de mobilité (mutation) d'un conseiller à dominante entreprise, devra-t-il nécessairement se positionner sur un poste identique ? Les postes ouverts sur la BDE seront-ils identifiés comme tels ?*

Retour sur visites de sites

A l'occasion du compte-rendu de visites de sites, le Président nous indique qu'un rappel sera fait aux ELD quant à la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'organisation des activités et le traitement des demandes de congés notamment lorsque ceux-ci sont de courte durée hors vacances scolaires.